

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juillet, à onze heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Martine PATOUREL, Maire

-----  
**Présents :** Mme PATOUREL Martine, Maire, Mme NEUVILLE Monique, 3<sup>e</sup> Adjoint, M. MARUCHEAU DE CHANAUD Stéphane, Mme LIBOIS Marie-Madeleine, M. GODET Jean-Claude, Mme TCHERNOSCHECKY Catherine

**Absents :** M. ADELE Jean-Claude, M. PENVERNE Frédéric, Mme LECROQ Céline, BOURDEAU Jean-François, M. IZABEL Thibault, Mme LEPESANT Martine.

Mme CAYER Pierrette a donné pouvoir à M. GODET Jean-Claude

M. MARIANI Thibault a donné pouvoir à Mme NEUVILLE Monique

M. DEL PRETE Didier a donné pouvoir à M. MARUCHEAU DE CHANAUD Stéphane

◆ ◆ ◆

M. GODET Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

◆ ◆ ◆

## ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT ET DELEGATIONS

Sous la présidence de Madame le Maire, il est procédé à l'élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint (Procès-Verbal joint à la présente délibération).

M. MARUCHEAU DE CHANAUD Stéphane ayant été élu Adjoint, Madame le Maire expose que l'article L2122-18 du C.G.C.T. permet au Maire, en cas d'empêchement, de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions exécutives aux Adjoints dès leur installation. L'ordre des Adjoints ayant été modifié, Madame le Maire propose les délégations suivantes :

Le champ de la délégation doit être précisé et limité par un arrêté pour assurer la sécurité des rapports juridiques.

Il est donc composé :

### Commission Finances – Administration Générale

Délégation de pouvoirs sera donnée à titre permanent à Pierrette CAYER, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Vice-Présidente de cette commission pour signer en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, tous les mandats, tous titres de perception et pièces annexes, tous documents comptables afférents aux budgets communaux (commune et commerce), signer toutes les correspondances administratives, signer toutes les délibérations du Conseil Municipal, signer tous avis de réception.

### Commission Affaires Scolaires – CCAS

Délégation de pouvoirs sera donnée à titre permanent à Monique NEUVILLE 2<sup>ème</sup> Adjoint, Vice-Présidente de cette commission pour signer en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, tous documents relatifs aux écoles, toutes correspondances administratives relatives à l'aide sociale, recevoir et signer le courrier et les avis de réception concernant les écoles et la commission du C.C.A.S.

### Commission urbanisme – Travaux – Environnement

Délégation de pouvoirs sera donnée à titre permanent à Stéphane MARUCHEAU DE CHANAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Vice-Président de cette commission pour signer en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, toutes pièces concernant les permis de construire et autres autorisations d'utilisations des sols, signer toutes pièces relevant des travaux autres que les factures (devis de fournitures travaux, accords de consultations).

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité valide la délibération telle que présentée.

La séance est levée à 12 h 15

Clos et délibéré les jours, mois et an susdits